Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023 Publié le 1 2 MAI 2023

ID: 081-218101400-20230509-1806_DL45090523-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



Nombre de conseillers

En exercice: 33

Présents: 23

Procurations: 10

Excusée: Votants: 33 Nº 45/2023

DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DELIBERATION: Subventions aux associations culturelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le trois mai deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents:

MM. CARAYON, LAMOTTE, VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :

Mme IMBERT à M. LAMOTTE

M. LABORDE à Mme BALAT

Mme RÉMY à M. CARAYON

M. GAMBIER à Mme LESPINARD

Mme DECOUX-POINDRELLE à M. VIDAL

Mme GUIRAUD à Mme DOURTHE

Mme TAILHADES à Mme GUIDEZ

Mme LEY à Mme MARIGNOL

Mme BONNIFACY à M. LARUE

Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

L'adjointe au maire déléguée à la culture et au patrimoine demande d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- Vauré Oc	2 000 €
- Carnaval de LAVAUR	1 000 €
- Fondation du Patrimoine	500€
- Club Philatélique Vauréen (Philextarn)	500€

.../...

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID: 081-218101400-20230509-1806_DL45090523-DE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des subventions suivantes :

- Vauré Oc	2 000 €
- Carnaval de LAVAUR	1 000 €
- Fondation du Patrimoine	500€
- Club Philatélique Vauréen Philextarn	500€

PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, La secrétaire de séance,

Bernard CARAYON Corinne DOURHTE